



Colocation entre membre d'une même famille

Par **patricia**, le **08/02/2010** à **10:04**

Bonjour,

je suis actuellement au rsa(divorcée et vivant seule) et locataire unique de la sci de mes enfants.

deux d'entre eux sont en difficultés financières et voudraient louer leur ancienne chambre pour ne pas se retrouver à la rue et du coup pour m'aider aussi à payer le loyer....tout le monde y trouverai son compte , mais pour la caf est ce légal de faire une colocation avec mes enfants et quand meme garder mon rsa?(déclaration d'impôts bien séparées) et peut on ou doit on faire un seul bail(colocation) ou plusieurs(location simple pour chaque personne) car chacun vivrait malgré tout pour soi.

merci de me répondre, car nous sommes tous les trois en très grande difficulté en attendant votre réponse ,je vous adresse mes salutations

Patricia